ELECTIONS COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES
ET COMMISSIONS CONSULTATIVES PARITAIRES
5 au 8 Décembre 2022

CAP CCP

ENSEMBLE, FAISONS BASCULER LE CURSEUR

SCANNEZ-MOI

#CAPCCPORANGE
#VOTEZSUD

www.vousdefendre.org

Sud PTT

@federationSudptt @fdSudPTT @federation.sudptt

Sanctions, licenciements, et à part ça ?

Avec 93% de dossiers disciplinaires (118 sur 129) dans les commissions paritaires en 2021, SUD déplore que les CAP ou les CCP soient massivement convoquées par Orange pour sanctionner les salarié-es ! **SUD encourage vivement les salarié-es à s'emparer de ces deux instances et à les saisir pour toutes les questions d'ordre individuel qui sont également dans leurs prérogatives** : par exemple...

On vous refuse le télétravail

Même si votre responsable a le droit de vous refuser le télétravail ou le régime que vous souhaitez, ce refus doit être écrit et motivé. **Trop de refus restent dans les couloirs et les salarié-es n'osent pas donner suite.** Les arguments sont souvent les mêmes « tu n'es pas assez autonome », « ton activité ne permet pas de télétravailler » (bizarre ! c'était possible pendant la COVID 19).

On vous refuse un temps partiel

Bien que le temps partiel soit de droit pour certains évènements de la vie familiale (naissance, handicap, proche aidant, etc...) il est soumis au bon vouloir de la hiérarchie s'il est demandé pour convenance personnelle. **A SUD, nous refusons que le temps partiel soit un obstacle à votre évolution de carrière** ou discriminant pour les salarié-es. Trop de cadres se le voient refuser au motif qu'il est incompatible avec la fonction de « manager » et sont « encouragé-es » à prendre le régime CEA bien plus avantageux pour ORANGE...

Vous contestez le contenu de votre entretien professionnel

Les objectifs et les résultats attendus ont des conséquences immédiates sur votre rémunération : PVV, PVM et augmentation managériale. **Si vous êtes en désaccord avec votre évaluation RCQ, votre progression de carrière, vous êtes en droit de déposer un recours en CAP ou CCP.**

Dans tous les cas la hiérarchie peut choisir de suivre ou non l'avis de la CAP ou de la CCP, mais quoi qu'il en soit **vos élu-es SUD vous accompagneront tout au long de la procédure et au-delà si nécessaire** (tribunal administratif, prud'hommes, etc...)

→ **Votez pour nos candidat-es aux élections CAP/CCP car pour SUD, défendre l'essentiel, c'est vous défendre !**